

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, M. Serge DUVOUX, M. Jean-Michel RAMIER, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme Françoise GILOT-LECLERC (procuration à Mme Colette CHAVANOL), M. Jean-Paul FURLOTTI (procuration à M. Michel CARRE), Mme Marie-Thérèse LACORD (procuration non validée à M. Hervé GUENAIIS lui-même absent).

Étaient absents non excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Claude COUTANT, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON, M. Hervé GUENAIIS, Mme Christine ELSER.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Madame Colette CHAVANOL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Vente d'une concession pour 15 ans à 100,00 €.

2 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DEPOLLUTION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire évoque les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et la découverte récente de présence d'amiante dans des points supplémentaires.

Il rappelle ensuite la délibération du 26 septembre 2019 confirmant l'intention du conseil municipal de dépolluer la salle des fêtes afin de poursuivre les travaux de réhabilitation, et pour y parvenir de procéder à un appel d'offre pour ces travaux.

Le cabinet AB. Coordination a été retenu pour accompagner la commune dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au regard de la complexité technique du dossier.

Au sein de cette procédure adaptée, les prestations de dépollution sont réparties en trois lots désignés ci-après.

- LOT 1 : RETRAIT DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE SS3
- LOT 2 : DEPLOMBAGE
- LOT 3 : METROLOGIE/MESURES ET GESTION DES DECHETS

Une consultation a été publiée le 14 novembre 2019 avec une date limite de réception des plis au Mercredi 11 décembre 2019.

La commission bâtiment s'est réunie les 12 et 17 décembre 2019 afin d'étudier les offres et procéder à des préconisations d'attribution.

Après analyse des candidatures puis des offres la commission bâtiment a procédé aux préconisations d'attributions suivantes :

- **LOT 1 : RETRAIT DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE SS3** : la proposition de l'entreprise ABC Environnement, domiciliée à SAINT AMAND MONTROND (18) pour un montant de 63 863,20 € H.T.
- **LOT 2 : DEPLOMBAGE** : la proposition de l'entreprise ABC Environnement, domiciliée à SAINT AMAND MONTROND (18) pour un montant de 1 980,00 € H.T.
- **LOT 3 : METROLOGIE/MESURES ET GESTION DES DECHETS**: la proposition de l'entreprise ABC Environnement, domiciliée à SAINT AMAND MONTROND (18) pour un montant de 13 137,50 € H.T.

Soit 78 980,70 € H.T. pour la totalité des travaux de dépollution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 12 pour :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser ces travaux,
- **ACCEPTE** la proposition de la commission bâtiment,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame Françoise GILOT LECLERC la 3^{ème} adjointe en son absence, à signer les contrats, toutes pièces s'y affairant,
- **DIT** que le financement est prévu au budget 2019 dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que la réactualisation du recensement de l'INSEE attribuait 2396 habitants pour la commune, sachant que le recensement est réalisé tous les 6 ans mais réactualisé chaque année en fonction de l'évolution des communes de la strate. Le prochain conseil municipal restera après les élections de 19 membres.

La séance est levée à 18 heures et 20 minutes.